

# Essonne Nature Environnement



14 rue de la Terrasse, 91360 Epinay-sur-Orge  
Site : [www.ene91.fr](http://www.ene91.fr) - Courriel : [adnessonne@orange.fr](mailto:adnessonne@orange.fr)

**RAPPORT D'ACTIVITE 2024**  
10 mai 2025

|                                                                    |                |
|--------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>1 - Editorial - bilan 2024.....</b>                             | <b>page 3</b>  |
| <b>2 – Représentations dans les instances départementales.....</b> | <b>page 6</b>  |
| <b>3 – Commission CDAC.....</b>                                    | <b>page 8</b>  |
| <b>4 – Commission CODERST.....</b>                                 | <b>page 10</b> |
| <b>5 – Commission CDPENAF.....</b>                                 | <b>page 12</b> |
| <b>6 – Commission CDNPS.....</b>                                   | <b>page 13</b> |
| <b>7 - CAUE.....</b>                                               | <b>page 14</b> |
| <b>8 - CLE bassin Orge-Yvette.....</b>                             | <b>page 15</b> |
| <b>9 – CLE bassin de l’Yerres.....</b>                             | <b>page 16</b> |
| <b>10 – CCE Orly.....</b>                                          | <b>page 17</b> |
| <b>11 – Inondations Essonne .....</b>                              | <b>page 19</b> |
| <b>12 - Le bureau et le conseil d’administration.....</b>          | <b>page 20</b> |

L'exercice du bilan d'activité est toujours un moment particulier permettant de faire un point sur le rôle exercé par les associations de défense de l'environnement et surtout, pour Essonne Nature Environnement, de vérifier que nous sommes en phase avec les problématiques locales rencontrées.

7 réunions de bureau et 6 conseils d'administration en 2024 auront été nécessaires pour gérer la fédération, organiser les rencontres avec les associations, traiter les dossiers sensibles.

Les pages 8 à 17 du présent bilan retracent nos nombreuses participations aux diverses commissions départementales (CDAC, CODERST, CDPENAF, CDNPS,...), CCE, CAUE, commissions locales de l'eau, etc. Ce sont des occasions de rencontres avec les porteurs de projets et, pour ENE, la possibilité de faire connaître nos positionnements.

L'année 2024 sera marquée aussi par l'approbation du SDRIF-E. Un document planificateur qui prévoit néanmoins la poursuite de l'urbanisation avec la création annuelle de 70 000 logements (loi du Grand Paris) en contradiction avec la nécessité de protéger nos terres agricoles via le Zéro artificialisation nette (ZAN) que prescrit ce même document planificateur. ENE a pointé ces contradictions et émis des souhaits dans son avis remis à l'enquête publique.

Vous trouverez page 4 quelques moments forts de nos actions ponctués de rencontres avec les services institutionnels comme la DDT ou la DRIEAT avec lesquels nous échangeons régulièrement sur les sujets qui font débats au sein de nos associations adhérentes. Nous échangeons aussi avec les représentants du Conseil départemental qui est notre soutien le plus important.

Octobre 2024 a connu de nouveau des inondations majeures qui pénaliseront durablement plusieurs communes de l'Essonne : Val-Saint-Germain, Breuillet, Palaiseau, Vauhallan, Dourdan et, d'une façon générale, les communes situées le long de l'Orge et de l'Yvette. Celles-ci se souviendront longtemps des dégâts causés par les pluies torrentielles qui se sont abattues durant plusieurs jours. Nous avons abordé ce sujet avec la nouvelle directrice de la DDT et souhaité qu'une rencontre spécifique soit organisée avec l'ensemble des associations touchées par ces catastrophes naturelles qui se répètent trop souvent après 2016, 2018 et maintenant 2024. Preuve supplémentaire du dérèglement climatique ? Nous devrions organiser cette rencontre en 2025.

2024 restera aussi l'année de la reprise des groupes de travail autour de plusieurs thèmes :

- **L'agriculture et la forêt** : la protection des espaces agricole est une de nos préoccupations majeures pour conserver et améliorer les circuits courts de demain. La forêt et ses multiples usages nous interrogent et le dérèglement climatique doit être pris en compte dans la gestion de nos nombreux massifs forestiers.

- **L'eau** est une ressource que nous devons protéger. L'Essonne est à ce titre un département particulièrement concerné qui nous a conduit à publier un ouvrage en 2022 *L'Essonne et l'eau*.

- **Les déchets fermentescibles** : les dispositions réglementaires sont-elles adaptées à nos pratiques ?

- Tous ces sujets feront l'objet de publications;

Un grand merci à tous ceux qui, bénévolement, se dévouent et œuvrent à faire vivre la légitimité associative.

Le président  
Jean-Pierre MOULIN

### Quelques dates importantes :

- **24 janvier** : SDRIF-E. L'avis de la fédération a été déposé sur le registre d'enquête après plusieurs réunions auxquelles ont participé une quinzaine d'associations adhérentes.
- **2 mars** : participation d'ENE à l'AG de l'ADEMUB à Brétigny-sur-Orge. Débat sur le SDRIF-E et le PLU de la commune. En présence de plusieurs élus dont le maire,
- **16 mars** : à l'initiative de plusieurs associations locales de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, une rencontre/débat a été organisée avec pour thème « l'eau ». La réunion s'est tenue sur la péniche Bali accostée à Corbeil-Essonnes. Deux thématiques furent abordées, les inondations et les réseaux d'eaux usées. Un constat très pessimiste qui doit nourrir le groupe de travail.
- **25 mars** : participation au bilan 2023 de la DRIEAT en complément des rencontres semestrielles avec le responsable de la DRIEAT Essonne,
- **22 avril** : Inauguration de la maison de l'environnement à Champlan.
- **27 avril** : AG d'ENE au domaine départemental de Montauger suivie d'un débat sur les énergies renouvelables en Essonne avec la participation du CD91, de la DDT et de la DRIEAT.
- **29 mai** : participation à l'éco festival à Courances. Disposant d'un stand, la fédération a présenté ses travaux Cartovégétation avec le concours de Ly Nguyen stagiaire travaillant au sein de la fédération.
- **22 juin** : participation d'ENE au lancement du film « Sermaise la ville la plus polluée de France ». Rencontre organisée par le collectif ORBIA à Dourdan en présence d'anciens élus et devant une assistance nombreuse.
- **13 septembre** : Invitation par Nicolas Méary, maire de Brétigny, du président d'ENE à la fête de l'Humanité, pour un débat animé par Adrien Borne sur le thème « Sommes nous prêt pour la transition écologique »..
- **19 septembre** : participation au colloque organisé par RTE à son siège situé à la Défense sur son action en général et en IDF..
- **28 novembre** : réunion cartovégétation en mairie d'Epinay avec présentation de corridors écologiques.
- **30 novembre** 50 ans de la FAVO à Dourdan. Une occasion pour les associations présentes de partager leurs préoccupations suite aux inondations de l'Orge au mois d'octobre 2024.
- **2 décembre** : réunion au Conseil départemental sur la rédaction de la Charte pour la maîtrise de l'extension commerciale
- **7 décembre** : rencontre des présidents des associations adhérentes à ENE. Une occasion de partager les combats environnementaux et de mise en relation de nos associations.
- **18 décembre** : rencontre avec Simone Saillant directrice de la DDT.



Quelques images de temps forts



16 mars : conférence « eau » péniche Bali



27 avril : AG ENE



29 mai : Ecofestival Courances



30 juin Charte maîtrise extension commerciale



13 septembre ; fête de l'Humanité



7décembre journée des présidents

**Essonne Nature Environnement représente ses adhérents dans une cinquantaine de commission, organismes ou groupes de travail de niveau départemental ou interdépartemental :**

### **1 – Organismes préfectoraux**

Commissions consultatives départementales où ENE est nommée par arrêté préfectoral au titre de son agrément lui permettant de participer au débat public (cf. arrêté préfectoral n° 2022-DDT-SE-170 du 3 mai 2022 et arrêté préfectoral n° 2022-DDT-SE-171 du 3 mai 2022). Parmi celles qui se réunissent le plus fréquemment citons la CDPENAF, le CODERST, la CDNPS, la CDAC...

### **2 – Organismes départementaux**

Copil Natura 2000

Organismes consultatifs créés par le Département (ex. Commission locale d'information des installations nucléaires du Plateau de Saclay)

Groupes de de travail ad hoc créés par le Département (ex. Groupe de travail sur la maîtrise de l'extension commerciale)

CAUE

### **3 – Organismes inter-départementaux**

Commissions consultatives interdépartementales (ex. CCE d'Orly, CCE de Vélizy-Villacoublay...)

CLE du SAGE Nappe de Beauce

### **4 – Organismes intercommunaux**

Commissions consultatives créées par les syndicats intercommunaux et les établissements publics de coopération intercommunale (ex. CCSPL du SIARCE, CCSPL de la CC Val d'Essonne...)

Organismes consultatifs dans le domaine de l'eau (ex. CLE)

### **5 – Autres organismes consultatifs**

Comité technique de la SAFER Ile-de-France

Commissions de suivi de site (ex. CSS CIL Antargaz, CSS ZI Sudessor d'Etampes...)

### **6 – Conseil économique, social et environnemental de l'Essonne (CESEé)**

Essonne Nature Environnement est membre du CESEé et siège à son Bureau. Elle a participé à la réalisation du Rapport sur la Santé publié en juin 2024 et participe actuellement à ses travaux sur la biodiversité et le ZAN.

### 7 – Avis donnés par ENE

ENE a rendu un avis sur le SDRIF-E après une large consultation auprès de ses adhérents

En 2024, ENE a été consultée en tant que personne publique associée et a donné son avis sur les PLU de Brétigny-sur-Orge, d'Ormoy, de Vert-le-Grand

ENE a participé à l'Atelier de consultation EIAE (Etude d'Impact d'Approche Equilibrée) de l'aéroport d'Orly

### 8 – Relations avec l'Administration préfectorale et le Conseil départemental

Parallèlement à cette activité de représentation, la fédération entretient des rapports réguliers avec les services préfectoraux concernés par son activité : DDT et DRIEAT ainsi qu'avec ceux du Conseil départemental

### 9 – Observatoire Environnemental Essonnien (OEE)

Essonne Nature Environnement rend compte de son action auprès de ses adhérents à travers son Observatoire Environnemental Essonnien présenté tous les mois à son conseil d'administration.

### 10 – Communication

Essonne Nature Environnement assure une veille environnementale sur les principaux dossiers d'intérêt départemental et participe au débat public sur les enjeux environnementaux (ex. débat entre le vice-président du Conseil départemental chargé de la Transition écologique et le président d'Essonne Nature Environnement à la Fête de l'Humanité le 13 septembre 2024).

\*

#### Activité de la CDAC en 2024

##### - le 8 février

Projet de création d'un ensemble commercial composé de deux magasins aux enseignes ALDI et Bébé 9 de 2 145m<sup>2</sup> de surface de vente, ZAC de la Croix Blanche, à Sainte-Geneviève-des-Bois (91700)

Avis ENE :

"Le PADD, plan d'aménagement et de développement durable, privilégie la densification du tissu urbain existant et impose un éventail d'implantations au sein des zones d'activités existantes. Les Pôles commerciaux de périphérie, comme la Croix Blanche ne doivent pas permettre l'implantation de commerces alimentaires ou de petits commerces de proximité .(source DDT)

La congestion endémique de la Francilienne reste rédhibitoire le WE pour l'accès à la Croix Blanche. Les réseaux viaires permettant de shunter la 104 restent à finaliser.

Absence de transport en commun en site propre le long de la N104, axe majeur transversal de l'Essonne.

**2 Avis défavorables dont ENE 91, 4 avis favorables**

##### - le 9 avril

##### Quincy-sous-Sénart :

Création de 2 magasins dont NETTO un hard-discount Il s'agit de réaffecter 2 espaces laissés vacants dans le centre commercial existant d'une surface totale de 11718 m<sup>2</sup> augmentant la surface de vente de 25%. Débat intéressant avec les participants mais l'existence d'un magasin ALDI à proximité pose la question de la bio-consommation absente dans ces commerces. Par ailleurs refusé lors d'une précédente CDAC le 22 septembre 2023, le projet n'a pas véritablement évolué. 7 votes favorables des élus locaux,

**4 votes défavorables dont ENE..**

##### Chilly-Mazarin :

Création d'un ensemble commercial en pied d'immeuble. Projet de démolition d'une supérette et création d'un ensemble immobilier mixte avec commerce en pied d'immeuble et création de 9 commerces de proximité.

Projet cohérent. Avis favorable à l'unanimité.

**Avis favorable à l'unanimité**

##### -le 3 Juin

-Projet d'extension d'un ensemble commercial existant par la création d'un magasin à l'enseigne ACTION sur la commune de Villabé  
Ce projet prendra place dans une cellule laissée vacante GIGAFIT.

Position ENE : le projet n'entraîne aucune urbanisation supplémentaire, stationnement , circulations et livraisons améliorées par rapport à l'emplacement précédent.

La question de l'utilisation à terme de la surface actuelle de vente du magasin Action reste posée .

ENE suggère la création d'une boutique basée sur l'économie sociale et solidaire.

**Avis favorable à l'unanimité.**



#### Activité de la CDAC en 2024

##### - le 4 Juin en préfecture de Seine et Marne

##### **Extension d'une jardinerie GAMM VERT à Brie-Comte-Robert (77)**

Position ENE:

Proposition à soumettre à la commission:

Quelle Contribution de Gamm Vert via la commune et le communauté de communes à la gestion des déchets verts et de l'élaboration du compost suite à la mise en place de la collecte sélective des déchets végétaux et organiques depuis le 1er janvier ?

##### **Commission reportée faute de quorum**

##### - le 22 octobre CDACi

Projet :projet de création d'un cinéma à l'enseigne "78 ESPACE CULTUREL" à SAVIGNY-SUR-ORGE (91).

3 salles de 400 places s'inscrivant dans la cadre la reconquête d'un cœur de ville et de la création d'une Cité éducative.

**Avis ENE** : Projet de qualité très positif notamment par rapport à la population du Grand Vaux particulièrement défavorisée en matière d'équipement culturel.

##### **Avis favorable à l'unanimité**

\*

##### **Quincy-sous-Sénart : un exemple concret de nos actions au sein des commissions départementales.**

Suivi par Alain Senée  
La Commission départementale de l'aménagement commercial de l'Essonne (CDAC) du 9 avril 2024 avait émis un avis favorable à l'extension de la zone commerciale Val d'Yerres 2 à Quincy-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine malgré l'avis négatif émis par ENE et 3 autres membres de la commission. Malgré cela, le 7 mai 2024, la société Cora a déposé un recours auprès de la Commission nationale de l'aménagement commercial (CNAC) dirigé contre l'avis favorable du projet. Le 16 juillet 2024, la CNAC a considéré que le projet :

- ne comporte aucune étude du trafic démontrant les effets qu'il aurait sur les flux de circulation à ses abords,
- ne prévoit pas d'améliorer l'isolation des locaux vacants construits depuis plus de dix ans ni le recours aux énergies renouvelables,
- ne prévoit pas d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment, et l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parc de stationnement reste à l'état de projet sans engagement ni calendrier,
- ne prévoit pas d'augmenter la surface des espaces verts. Au regard de ce qui précède, le projet, en l'état, ne répond pas suffisamment aux critères énoncés par l'article L.752-6 du code du commerce et, en conséquence, **la CNAC émet un avis défavorable au projet.**

**Les recommandations émises par la CNAC doivent servir de référence aux associations pour exiger que ses dispositions soient reprises lors des aménagements futurs des parkings des zones commerciales.**

(Voir : *Liaison*, n°205, décembre 2024, p.9)

Le CODERST concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques d'Etat dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il est un organe départemental consulté par le préfet, sur les projets d'actes réglementaires initial ou modificatif et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et de baignade, des risques sanitaires liés à l'habitat.

Le CODERST rend un **avis consultatif** sur ces projets, juste avant la prise de décision par le préfet.

### Séance du 23/01/2024

- Arrêté de prescriptions complémentaires aux installations de maintenance et révision des trains exploitées par la RATP sur la commune de Palaiseau

- Arrêtés relatif à l'action de recherche de réduction des rejets relatif à l'action de recherche de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RDSE) sur les stations des eaux usées: communes de Baulne (SIARCE), Lardy (SDARCE), Marolles Saint-Vrain (SIARCE), Briis sous Forges(SIAL), Etrechy (CCEJR), Milly la Forêt (CC2V), Ollainville (SYORP), Etampes et Morigny-Champigny (CAESE).

- dossier de demande d'autorisation environnementale, déposé par Ile de France Mobilités, concernant le projet d'extension de la ligne T7 sur les communes d'Athis-Mons, Juvisy sur Orge et Parai-Vielle-Poste.

Un avis favorable a été donné à tous ces dossiers.

### Séance en visioconférence du 22 février

Demande de renouvellement de la dérogation à la fréquence de collecte des ordures ménagères sur le territoire de la CCVE Avis favorable

### Séance du 11 avril

Création d'une chambre funéraire par FUNECAP sur la commune de Linas. Avis favorable à l'unanimité

Demande d'autorisation d'exploiter la filière de déferrisation de l'usine du Moulin du Guésur sur la commune de Baulne . Avis favorable sous réserve de la mise en place d'un bypass.

Autorisation environnementale à l'exploitation de centres d'hébergement de données informatiques par DATA 4 sur la commune de Marcoussis. Avis favorable après modification du chapitre 2.1 de l'arrêté, à la demande du CD et de ENE. Ajout : « d'une manière générale, l'ensemble des mesures sont prises afin de faciliter et de soutenir la mise en place des systèmes de récupération de chaleur par la suite ». Avis favorable



### Séance 4 juillet

Demande d'enregistrement d'un entrepôt de stockage de marchandises combustibles situé à Bondoufle et sollicité par la société France Food Company. Avis favorable

Demande d'autorisation de rejeter dans l'Orge les eaux pluviales de la plate-forme aéroportuaire de Paris-Orly et d'aménager le parc d'activités des Avernaises sur la commune de Paray-Vieille-Poste au sein de la plate-forme aéroportuaire Paris-Orly. Avis favorable  
**(19 favorables et 4 abstentions dont ENE).**

Approbation du bilan annuel de la campagne de prélèvements 2023-2024 sur la gestion collective de l'irrigation agricole du secteur Beauce centrale et plan de répartition établi pour la campagne 2024-2023. Avis favorable.

Création d'une chambre funéraire par SAS Les Granits Flourey sur la commune d'Arpajon. Avis favorable

Création d'une chambre funéraire par la commune de Brunoy sollicitée par la SARL Pompes funèbres de Brunoy Val d'Yerres. Avis favorable.

Création d'une chambre funéraire sur demande de la société Espace Funéraire de l'Ermitage sur la commune de Mennecy. Avis favorable.

### Séance en visioconférence du 19 septembre

Demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un data center situé à Villebon-sur-Yvette. Avis favorable

### Séance du 17 octobre

Présentation par la DRIEAT du bilan de la qualité de l'air.

Retrait d'agrément préfectoral relatif aux activités d'un centre VHU (véhicule hors d'usage) sur la commune de Avranville. Avis favorable.

### Séance du 21 novembre

Arrêté portant délimitation des frayères et zones d'alimentation et de croissance de la faune piscicole au sens de l'article L332-3 du code de l'environnement. Avis favorable

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°2024-DDT-Se-368 du 22/10/2024 portant dérogation temporaire à l'arrêté du préfet de région Ile de France du 4/03/2024 sur le Programme d'Actions Régional (PAR) en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Avis favorable.

Projet d'arrêté portant mise en demeure de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les dangers constatés pour le site de la société DENDRO CONCEPT.

Avis favorable.

### Activité de la CDPENAF en 2024

Créée en 2014, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) se réunit pour donner un avis sur des projets ou documents d'aménagement ou d'urbanisme (SCOT, PLU, ZAC) consommateurs d'espaces agricoles, naturels ou forestiers. Elle réunit des représentants de l'Administration, du monde agricole et forestier, des associations environnementales, cynégétiques, des élus locaux, des experts fonciers...

### En 2024, la CDPENAF de l'Essonne s'est réunie 7 fois.

Elle a donné son avis sur des documents d'urbanisme concernant **37** collectivités (PLU, demandes de permis de construire, permis d'aménager, compensations agricoles...) :

Abbeville-la-Rivière, Angerville, Avrainville, **Ballainvilliers avec réserves**, Bièvres, Brétigny-sur-Orge, Breuillet, Bures-sur-Yvette, Chevannes, Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Corbeville, Corbreuse, **Crosne avis défavorable**, **Fontenay-les-Bris avis défavorable**, **Fontenay-le-Vicomte avis défavorable**, Les Granges-le-Roi, **Gometz-le-Chatel avis défavorable**, Guibeville, Guigneville, Itteville, Janvry, Linas, Le Mérévillois, Longjumeau, Longpont-sur-Orge, Milly-la-Forêt, Morsang-sur-Orge, Ollainville, Ormoy, **Sainte-Geneviève-des-Bois avec réserves**, **St-Germain-lès-Arpajon avis défavorable**, **Saint-Hilaire avec réserves**, **Saint-Vrain avec réserves**, **Soisy-sur-Seine avec réserves**, La-Ville-du-Bois, Villebon-sur-Yvette, Villejust

### En 2024, la commission a donné son avis sur 24 PLU (qu'il s'agisse de révisions partielles ou totales)

A noter que plusieurs communes ont demandé à ENE d'être personnes publiques consultées pour l'élaboration de leur PLU (ex. Ormoy, Evry-Courcouronnes, Corbeil-Essonne, Villebon-sur-Yvette, Soisy-sur-Seine...). Ces exemples mériteraient d'être suivis par un plus grand nombre de communes.

La commission donne également son avis :

- sur les compensations agricoles réglementées par le décret du 31 août 2016
- sur les permis de construire en zone agricole (ex. construction de bâtiments, clôtures...)
- sur les déclarations de projet en zone agricole (ex. dépôts de matériaux...).

A noter qu'en ce qui concerne les PC et les déclarations de projet l'avis de la CDPENAF est décisionnel et non plus seulement consultatif

La CDPENAF joue un rôle important pour l'avenir du département. Au sein de cette commission, ENE veille au respect de la trajectoire ZAN, à la protection de l'agriculture, de la forêt et des paysages ainsi qu'au respect de la biodiversité.



### La Commission départementale de la Nature des Paysages et des Sites s'est réunie 7 fois en 2024

Dans sa forme « Paysages et Sites », la commission départementale s'est réunie à 6 reprises dans les locaux de la DDT à Evry :

- **32** dossiers traités. Les avis de la C.D.N.P.S. se traduisent par : **28** avis favorables avec réserves, 4 avis défavorables.
- 100 % des autorisations ministérielles établies en 2024 ont suivi l'avis de la C.D.N.P.S. En février 2025, 7 dossiers restent en attente de l'avis ministre.
- La majorité des dossiers, en 2024, concernent des autorisations d'urbanisme : 24 permis sur 32 dossiers présentés, soit **75 %** des dossiers.
- Une répartition des catégories relativement stable, majorité de permis de construire.
- Porteurs des dossiers : une augmentation du pourcentage de particuliers et un équilibre entre les sociétés privées et des sociétés publiques et associations.

#### Les dossiers présentés sont répartis en deux catégories :

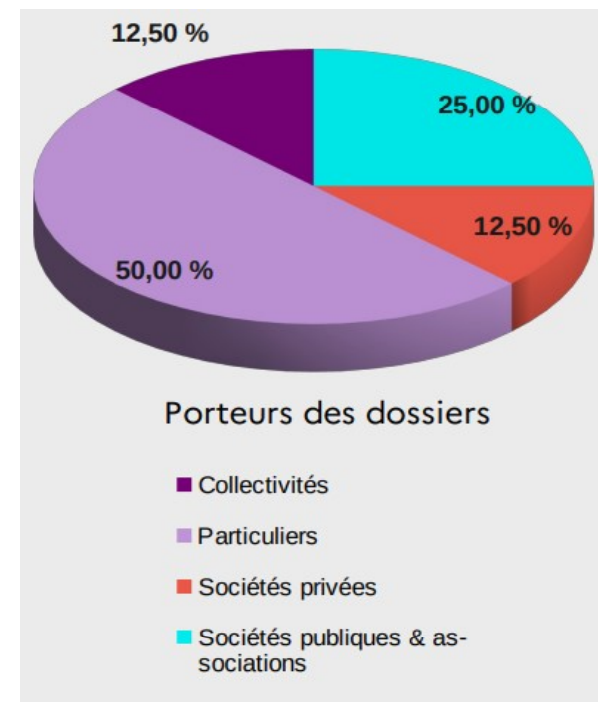
- **24** autorisations au titre du code de l'urbanisme (87,5 % en 2023) : 21 permis de construire (PC), 1 permis d'aménager (PA), 1 permis de démolir (PD) et 1 déclaration préalable (DP).
- **8** autorisations au titre du code de l'environnement ou autres : 2 plans simples de gestion (château de Villiers-le-Bâcle et du bois du Val Genêts), restauration de la Tour Guinette, plantation de haies sur le plateau de Saclay, réaménagement du sentier des Heurts, aménagement d'un sentier dans le coteau d'Amblainvilliers, aménagement forestier de la forêt domaniale de Verrières, restauration de la continuité écologique du barrage de Céravennes à Yerres.

En 2024, la commission départementale, dans sa composition « Nature », s'est réunie une seule fois en visio, le 3 décembre avec une seule question à son ordre du jour :

*Projet d'arrêté portant délimitation des frayères et zone de croissance de la faune piscicole.*

Les tronçons déjà arrêtés en 2012 sont tous maintenus, 3 nouveaux tronçons sont ajoutés sur la Seine, et les parties aval Essonne et Orge.

Un nouveau tronçon est ajouté sur la Mérantaise et ses affluents suite à la confirmation de la présence d'espèce d'écrevisse dans ce secteur.



Répartition des porteurs de projets (source DDT)





**Le CAUE 91** s'est réuni une fois par trimestre, en visio ou en présentiel, selon la disponibilité de ses membres. Celui qui s'est réuni le 25 juin à Dourdan, en préambule de l'assemblée générale, a retenu comme action prioritaire, l'élaboration pour la mi-2025, d'un guide à destination des acteurs de l'aménagement, en partenariat avec le CAUE 78.

Le bureau a été réélu à l'unanimité : Olivier Clodong (président), Brigitte Vermillet (vice-présidente), D. Schinardet (trésorier).

L'AG s'est tenue dans des conditions particulières pour les élus, suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale et de la campagne des élections législatives anticipées.

Le bilan est important : **400** conseils à des particuliers, **38** conventions avec les communes, **7** conventions avec des établissements scolaires pour la réalisation de cours oasis.

Aide aux communes et collectivités territoriales pour l'Atlas de la biodiversité : Lisses et la Fosse Montalbot à Vigneux-sur-Seine.

Villages d'Avenir : **5** seront accompagnés en 2025 dont **3** dans le sud du département.

Axe pédagogique : découverte et médiation numérique autour des bâtiments labellisés « architecture contemporaine remarquable (ACR) »

Olivier Clodong a annoncé le départ prochain du directeur du CAUE, Alexis Linge, et de deux autres architectes urbanistes qui ne seront pas tous remplacés du fait des difficultés budgétaires actuelles.

\*

Participation aux assemblées générales, aux commissions avis de la CLE, au comité technique du PAPI et aux ateliers de révision du SAGE

### **30 janvier Comité technique PAPI d'intention Orge-Yvette**

Rapport d'activité et bilan de clôture 2023 du SAGE et du PAPI

Programme prévisionnel et budget prévisionnel 2024

Répartition des cotisations syndicales 2024

### **11 mars AG de la CLE du SAGE et PAPI Orge-Yvette**

Débat sur l'étude ruissellement à l'échelle Orge-Yvette

Concertation avec les agriculteurs (sauf sur le bassin de Sonchamp) et enquête auprès des communes – la phase 2 aboutira à des propositions d'aménagement

ENE demande si les problèmes soulevés en 2023 sur les études de modélisation du ruissellement et de l'hydrographie globale, nécessaire à la préparation du PAPI de travaux, sont résolus ? réponse : il n'y aura pas de modèle unique. Le but est de démontrer la cohérence des futurs aménagements à l'échelle Orge-Yvette, condition pour une labellisation d'un éventuel PAPI de travaux.

Les présidents de l'Orge et de l'Yvette rappellent que la non intégration de la compétence ruissellement dans la GEMAPI, associées à des fonds adaptés, empêche les collectivités de se saisir correctement du problème. Il faut une évolution réglementaire de la GEMAPI pour pouvoir gérer le ruissellement.

Débat sur les zones humides

Le SAGE demande que les zones humides « avérées » identifiées dans la cartographie du SAGE soient préservées en les intégrant dans les règlements (graphiques et écrits) des documents d'urbanisme.

Les zones humides de la DRIEAT et les zones humides probables du SAGE Orge-Yvette constituent des enveloppes d'alertes sur lesquels une caractérisation des zones humides sera systématiquement demandée à tout porteur de projet concerné sur sa parcelle par une de ses enveloppes. Elles devront être annexées et intégrées dans le diagnostic de territoire du document d'urbanisme.

### **7 juin Commission AVIS de la CLE Orge-Yvette**

Dossier loi sur l'eau concernant un projet de construction d'un parc d'activités sur le site des Avernaises déposé par ADP – aéroport Paris-Orly.

Avis favorable avec réserve concernant le renouvellement de l'arrêté inter-préfectorale d'autorisation du 28 septembre 2021 et recommandations concernant l'optimisation de l'infiltration dans le projet.

### - 28 février : bureau

Echanges sur les nouvelles dispositions du PAGD du SAGE ;

Les nouvelles dispositions proposées, à lire en priorité, sont les suivantes :

D.22 : Poursuivre les études et suivis sur les nappes du Champigny (le Champigny est une couche géologique) et de Brie et affiner les modalités de gestion quantitative de la nappe du Champigny (page 236 du PAGD) ;

D.24 : Améliorer les connaissances sur les prélèvements et usages, et leurs impacts sur l'hydrologie des cours d'eau (page 241 du PAGD) ; D.26 : Renforcer les mesures de protection et de restauration de la qualité des ressources en eau stratégiques (page 247 du PAGD) ;

D.32 : Elaborer et mettre en œuvre des stratégies foncières sur les secteurs identifiés comme prioritaires (page 271 du PAGD).

Echanges sur l'évaluation environnementale du SAGE révisé ; moyens de communication à déployer lors de la phase de consultation des organismes du SAGE révisé ; points divers.

### - 27 mars : commission

Validation du projet de SAGE ;

2 mai dossier de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe du Champigny.

### - 16 octobre : bureau

Examen des avis formulés lors de la consultation des assemblées ; bilan d'activité 2023 ; lancement de l'étude ruissellement ; validation de l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE ;

### - 6 novembre : commission

Examen des avis formulés lors de la consultation des assemblées sur le SAGE révisé et propositions de réponses (pré-validées par le bureau) ;

12ème programme d'intervention 2025-2030 de l'AESN ;

Bilan d'activité 2023 de la CLE de l'Yerres ; avancement de l'étude de déclinaison du SRCE ; lancement de l'étude sur le ruissellement ;

### - 4 décembre : bureau

Analyse du Dossier de déclaration relatif à la construction d'un ensemble de logements collectifs, crèche et commerces au 33-41 avenue de la République, sur la commune de Crosne ;

Echanges sur la proposition d'amendement des articles 4 et 4 bis du règlement du SAGE révisé ;

Echanges sur le projet de rénovation et de création d'extensions de la maison de retraite « La petite Maison » à Chevry-Cossigny ;

Points divers :

Point sur le nouveau logo du SAGE de l'Yerres ;

Renforcement de la cellule d'animation du SAGE en 2025.

**L'année 2024 a été principalement consacrée à la recherche « du moindre bruit »**, dans le cadre d'une approche équilibrée, d'une approche des problèmes et pas forcément d'une approche de la piste, qui a été baptisée EIAE (Etude des Impacts selon une Approche Equilibrée).

Cette étude menée par le prestataire CGX Aéro a abouti à la présentation au cours de la séance du Comité Permanent de la CCE le 19 janvier 2024 de plusieurs scénarii et de leurs impacts socio-économiques pour les compagnies aériennes et pour ADP (Aéroport De Paris). Essentiellement, les compagnies tablent sur le renouvellement de la flotte pour que le bruit des aéronefs diminue sensiblement (dans un délai qui va surtout dépendre des possibilités des constructeurs principalement AIRBUS ).

CGX a d'abord retenu cinq scénarii (1 à 5) dont deux ont été écartés ; ne restaient que 3 scénarii pour une étude plus approfondie qui ont été baptisés A, B et C.

Succinctement :

- **scénario A** : interdiction des gros porteurs dès 22 h, interdiction de certains autres avions bruyants et des avions dont la "marge acoustique" est inférieure à 17dB dès 22h

- **scénario B** : comme A mais le couvre-feu « départs » débute à 23 h (au lieu de 23h30)

- **scénario C** : interdiction de certains avions bruyants et des avions dont la "marge acoustique" est inférieure à 13dB ; début du couvre-feu à 23 h pour les avions au départ comme à l'arrivée.

Les impacts sont ensuite évoqués : sur le trafic (notamment avec mise en œuvre du couvre-feu modifié), sur le NA70 (nombre d'évènements acoustiques annuels supérieurs à 70 dB, sur deux villes témoin, et enfin sur le fonctionnement de l'aéroport selon que les avions tardifs sont basés ou non à Orly.

Puis les courbes  $L_n > 50\text{dB}$  (calculées) sont présentées. Sans surprise, c'est le scénario C qui se montre le plus efficace. Notons que la limite 50dB est supérieure à celle que les associations de riverains et les normes internationales exigent selon les recommandations de l'OMS c'est-à-dire 40dB.

Madame la Préfète précise que ce seront les participants à la consultation populaire prévue en fin du premier semestre qui décideront à la majorité du scénario à retenir.

**Lors de la CCE du 9 février 2024**, apparaît un nouvel acteur dans le déroulement de l'EIAE, le prestataire BDO qui présente une étude sur la contribution sociale et économique de l'aéroport d'Orly. Cette étude soulève des critiques virulentes de la part des associations et des élus (travail des associations pas pris en compte, nébulosité des chiffres, étude réalisée par le lobby aérien et présentée un fois la concertation normalement terminée, nécessité d'obtenir un compromis de la part de la profession aéronautique, de l'aéroport, cette étude est économique mais non sociale, etc ...).

Puis présentation finale de l'EIAE clairement et lisiblement sur des portants. Cette présentation comporte les trois scénarii A, B et C ainsi que le scénario FDE (au fil de l'eau, c'est à dire ce qui se passera si l'on ne fait rien : c'est le scénario de référence). CGX Aéro expose la méthodologie utilisée et les différentes phases du processus ; notamment l'utilisation des indices de bruit V1 et V2 qui ne sont que des outils servant à définir les différences et progrès d'un scénario à l'autre (alors que l'indice de bruit officiel qui devrait être utilisé est le dB).

CGX Aéro présente ensuite les quatre scénarii et détaille les effets de chacun ; économiquement, la profession aéronautique est plus satisfaite si l'on touche peu au couvre-feu (scénarios A et B) alors que les assos et élus préféreraient le scénario C qui l'impose le couvre-feu dès 23h pour les départs et les arrivées.

Madame la Préfète a ensuite indiqué qu'elle transmettrait au ministre qui, après consultation du public, tranchera entre les différents scénarii. Cette consultation du public a eu lieu (du 29 avril au 29 juillet) et a entériné le **scénario C** à une écrasante majorité.

S'est ensuivi une longue période d'incertitude suite aux événements politiques. Mais lors de la CCE suivante qui eut lieu le 15 janvier 2025, les élus et associations ont refusé unanimement d'accepter le projet d'arrêté A finalement et sans surprise choisi par le ministre. Notons aussi que nous avons connu ce jour là le nouveau Préfet du Val-de-Marne

**Un autre évènement marquant en 2024** a été, du 26 février au 26 mai, le lancement du nouveau projet d'aménagement Paris-Orly 2035.

Ce projet a été présenté aux élus et associations lors de réunions dédiées par Mme COUTARD, Directrice de l'aéroport.

Objectifs :

- favoriser les déplacements dans l'aéroport
- éloigner les parcs de stationnement du centre névralgique
- diminuer la consommation d'énergies (- 40 % toutes énergies confondues)
- aucune émission de CO2 à l'horizon 2030 (hors aéronefs opérationnels)
- 30 % de la surface totale dédiés à la biodiversité
- moins 6dB aux abords en début de nuit (22h à 23h30)
- 80 % des déchets non dangereux valorisés à l'horizon 2030

**Ce projet industriel a pour but de modérer la croissance** ; le nombre de mouvements restera stable par rapport à 2018 (ndlr : déjà > 200 000) et le nb de passagers croîtra par augmentation de l'emport Moyens :

- **axe 1**: favoriser les mobilités décarbonées, garantir un accès fluide à l'aéroport
- **axe2** : éloignement des parcs de stationnement (2 au nord vers Rungis, 2 au sud entrée Athis-mons) reliés par deux boucles internes à la plateforme + TCSP
- **axe 3**: améliorer le maillage des transports collectifs et modes doux (ligne 14 à Orly et gare multimodale en 2024, prolongement du T7 à Juvisy horizon 2030, ligne 18 vers Massy et Saclay)
- **axe 4** : déployer une offre immobilière (industrielle et commerciale notamment à Wissous) en complémentarité des territoires sud-franciliens

\*



## 11 - Les inondations d'octobre 2024

Quelques photos d'inondations qui ont marqué le mois d'octobre 2024



Cette nouvelle période d'inondations rend nécessaire l'organisation d'une rencontre avec les services de l'Etat afin de trouver des réponses moins impactantes pour les populations concernées





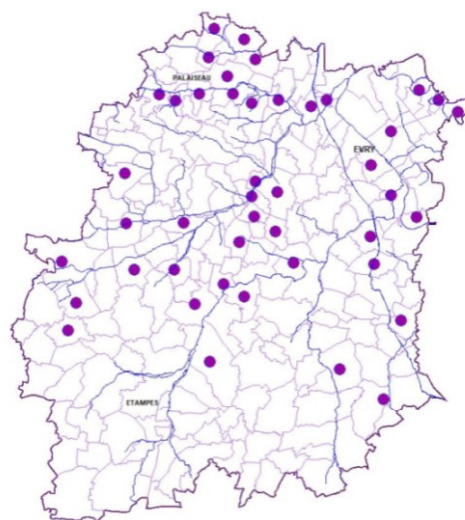
## 12- ENE, le bureau et le conseil d'administration

### ENE

Stabilité en Essonne de nos associations et fédérations adhérentes :

**47** associations dont 3 collectfs en 2024, représentants plus de 60 associations environnementales. Elles couvrent des territoires élargis à plusieurs communes pour certaines d'entre-elles.

**44** communes accueillent leurs sièges sociaux et sont réparties suivant la carte ci-dessous.



*Crédits photographiques : membres du CA  
Conception, réalisation et mise en page : JPM - © ENE mars 2024.*

### BUREAU 2024

|                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| Président :               | Jean-Pierre MOULIN    |
| Vice présidente           | Catherine GIOBELLINA  |
| Vice-président :          | Christian GUIN        |
| Secrétaire général :      | Denis MAZODIER        |
| Secrétaire adjointe ::    | Pascale AUGIATI       |
| Trésorier :               | Laurent BAUDON        |
| Conseiller du président : | Jean-François POITVIN |

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024

Danielle ALBERT  
Marc AMIOT  
Pascale AUGIAT  
Laurent BAUDON  
Carole BUGES  
Claude CARSAC  
Jean-Pierre CHALLINE  
Claude COMBRISSE  
Jean-Paul DELPINO  
Emmanuel DESERT  
Mireille FRIC  
Catherine GIOBELLINA  
Jean-Pierre LEMERCIER  
Christian GUIN  
Denis MAZODIER  
Jean-Pierre MOULIN  
Jean-François POITVIN  
Alain SENE  
Harm SMIT

